YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 99/294

OBJET : Convention de prestation intellectuelle relative au film "Il était une fois Yerres" Conclue avec l'association "La Maison de l'Audiovisuel"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres sollicite le concours du prestataire, pour la réalisation d'un vidéogramme documentaire, moyen métrage, qui sera projeté pour la première fois au public dans le courant du 4ème trimestre de l'an 2000, et fera l'objet de duplications sur cassettes,

DECIDE

DE signer une convention de prestation intellectuelle relative au film "Il était une fois Yerres" (titre provisoire) avec l'association "La Maison de l'Audiovisuel" sise 128, rue Raymond Poincaré, 91330 Yerres, représentée par sa présidente Madame Claude Brunel, pour un montant de 115.000 F T.T.C..

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 29 novembre 1999

REÇU LE 13 DEC. 1999

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN